



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Charleville-Mézières, le 20 décembre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## **Appel à projets du contrat de ville Ardenne-Métropole 2022**

Le Contrat de Ville d'Ardenne-Métropole, signé le 6 juillet 2015 pour une durée de 6 ans, a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2022.

Dans le cadre de la programmation annuelle de ce Contrat de Ville, Ardenne Métropole et la Préfecture des Ardennes lancent conjointement l'appel à projets 2022.

Cette année, une attention particulière sera accordée aux initiatives innovantes dans les domaines suivants :

- le développement économique et l'emploi
- l'éducation (dont cité éducative) et la parentalité
- la santé
- le sport
- le cadre de vie
- la tranquillité publique
- la citoyenneté, la promotion des valeurs républicaines et la laïcité
- la préservation de l'environnement

L'appel à projets et les pièces utiles pour y répondre sont disponibles sur le site de la préfecture, à la rubrique « Politiques publiques / Aménagement du territoire / Politique de la ville ».

Les porteurs de projets sont invités, dès maintenant, à déposer leurs dossiers sur la plateforme Dauphin. La date limite de réception des demandes de subvention est fixée au 14 janvier 2022 minuit. Tout dossier arrivé après cette date ne pourra être traité.

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle  
et de la représentation de l'État

Mél : [pref-communication@ardennes.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardennes.gouv.fr)

1, place de la Préfecture  
08005 Charleville-Mézières cedex

